



**Le mardi 7 mars 2006, tous en grève et en manifestation  
pour les droits des jeunes et des salariés.**

**Retrait pur et simple du CPE**

Après l'apprentissage à 14 ans, le contrat première embauche instaure pour les moins de 26 ans une période d'essai de deux ans, qui permet un licenciement sans justification. Il constitue, avec le contrat nouvelle embauche (qui a valu de premières condamnations d'entreprises aux prud'hommes pour licenciement abusif) et autres contrats aidés, une destruction du droit du travail.

Généralisation de la précarité, bâillonnement de la jeunesse et tentative de mise au pas du salariat sont les véritables objectifs du gouvernement, afin de servir les intérêts du patronat.

Dans la fonction publique d'Etat, la précarité se développe : le non-titulariat représente, en cumulant les effectifs des ministères, des EPA et EPST, des emplois aidés, un total de 430 000 salariés. Ce nombre, qui ne prend pas en compte les non-titulaires rémunérés sur crédits et sur des besoins permanents, représente déjà 17 % des effectifs de la fonction publique d'Etat. De surcroît, l'emploi de stagiaires – non rémunérés par définition – par les ministères et les emplois publics, au-delà de trois mois et dans des conditions de travail inadmissibles, s'amplifie.

La Dares (institut de statistiques du ministère de l'emploi), dans une étude publiée en janvier 2006, indique qu'avec 16% des emplois, la part des « contrats courts » (CDD, vacataires, emplois aidés, stagiaires) ne cesse d'augmenter dans les trois pans de la Fonction publique. Elle note que cette proportion dépasse celle du privé, où 12% des salariés sont employés comme CDD, emplois aidés ou intérimaires. Entre 1990 et 2002, la part d'emplois courts s'est accrue de cinq points, plus que dans le privé (+3 points).

Au moment où le gouvernement envisage d'augmenter la surcote en matière de retraite, la multiplication, avant d'obtenir un emploi stable, des périodes de chômage ou de contrats précaires tels le CNE ou le CPE place les jeunes salariés devant un choix entre deux alternatives inadmissibles : partir à la retraite avec un revenu de remplacement misérable ou travailler jusqu'à 70 ans...

Les agents de l'Etat ont donc toutes les raisons de répondre à l'appel des organisations étudiantes et lycéennes et des organisations syndicales de salariés, pour faire du 7 mars une grande journée nationale de mobilisation.

**Tous ensemble, il est possible de faire reculer le gouvernement.  
L'UGFF-CGT appelle les personnels à faire grève et à participer aux  
manifestations prévues le 7 mars.**

L'UGFF-CGT dépose pour cette journée un préavis de grève.